



# PROJET ASSOCIATIF

Adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011

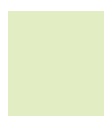


# S O M M A I R E

	Pages
Introduction : la genèse du projet .....	1
Présentation de l'UDAF.....	2
Les valeurs et les références sur lesquelles repose notre action...	3
Diagnostic : Missions/Constat - objectifs - moyens d'action.....	4



<b>PREMIERE MISSION</b> .....	5 - 6
-------------------------------	-------



<b>DEUXIEME MISSION</b> .....	7 - 8
-------------------------------	-------



<b>TROISIEME MISSION</b> .....	9 - 10
--------------------------------	--------



<b>QUATRIEME MISSION</b> .....	11 - 12
--------------------------------	---------

## **Introduction : la genèse du projet**

Dans la continuité du travail engagé pour l'élaboration du projet institutionnel de l'UNAF et des UDAF adopté par l'Assemblée Générale de l'UNAF des 21 et 22 juin 2008, l'UDAF de Haute Savoie a mis en place un groupe de travail pour élaborer son projet associatif.

Il s'inscrit dans le cadre de notre convention d'objectifs 2010 – 2012 :  
Action d'information et de développement de la communication / Informer et sensibiliser les familles et le réseau sur les questions d'ordre familial.

La commission de contrôle s'est réunie en date le 19 février 2009 et le Conseil d'Administration du 5 mars 2009 a validé sa proposition d'élaborer un projet associatif.

Un groupe de travail s'est réuni les 11 février, 16 mars, 03 mai et 28 septembre 2010.

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2010 a approuvé le projet associatif.

**Le projet associatif a été validé en Assemblée Générale le 17 juin 2011.**



## Présentation de l'UDAF 74

L'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Savoie, Association de type loi 1901, Institution reconnue d'utilité publique, a été créée par l'Ordonnance du 3 mars 1945 et la Loi du 11 juillet 1975, (Code de l'Action Sociale et des Familles). Elle a été déclarée à la Préfecture le 29 août 1945.

L'Union Départementale des Associations Familiales représente l'ensemble des familles du département.

Au 31 décembre 2010, l'Institution se compose de 13 367 adhérents répartis dans 110 associations familiales dont 96 fédérées par 13 mouvements Familiaux et de 6 Groupements à but familial.

L'U.D.A.F. désigne des représentants dans plus de 140 Commissions Départementales dont 45 C.C.A.S et 3 C.I.A.S. (Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale) dans les domaines suivants : Social / Santé - Consommation - Enfance - Education - Habitat - Transports – Environnement...

L'U.D.A.F. gère :

- Le Secrétariat de la Médaille de la Famille
- Un Service de Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial ( MJAGBF)
- Un Service de Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ )
- Un Service de Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP )
- Un Service de Mesures Judiciaires d'investigation Educative (MJIE) :
  - > Investigations et Orientation Educative (I.O.E. )
  - > Enquêtes Sociales judiciaires (E.S.)
- Un Service d'Administrateur Ad Hoc (A.A.H.)
- De l'Action Educative Budgétaire (A.E.B.)
- Un point Info Familles (P.I.F)
- Un Observatoire Départemental de la Vie Familiale (O.D.V.F.)

L'U.D.A.F. mène des actions :

- Soutien à la parentalité – REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents)
- Action prévention santé (groupe [r@p/com](#)).

## **Les valeurs et les références sur lesquelles repose notre action**

### **◆ *Légitimité et indépendance au service de toutes les familles :***

L'Institution familiale est pluraliste et indépendante. Elle est à l'écoute de la famille et de chacune de ses composantes. Elle met à profit sa légitimité, sa neutralité et sa proximité afin de donner son avis et défendre les intérêts des familles auprès des pouvoirs publics.

La légitimité de la mission de représentation légale des familles assurée par l'UNAF et les UDAF, la déclarant totalement conforme à la constitution, a fait l'objet d'une décision du Conseil Constitutionnel en date du 28 mai 2010, sans appel et sans aucune réserve, marquant une étape historique dans la vie de notre Institution créée par l'ordonnance du 3 mars en 1945 et confirmée par la loi du 11 juillet 1975.

### **◆ *Solidarité envers les familles au service de l'intérêt général :***

L'UDAF fonde son action sur un fonctionnement démocratique et responsable, marqué par l'engagement de nombreux bénévoles dans l'animation et la gestion d'associations familiales afin d'améliorer les conditions de vie des familles et la défense de leurs intérêts matériels et moraux.

### **◆ *L'UDAF, Parlement des familles :***

Au-delà des alternances politiques, l'Institution familiale s'inscrit dans la société civile organisée et se révèle à ce titre comme une composante importante de la République Française.

### **◆ *La vocation d'universalité de l'UDAF :***

L'Institution familiale représente toutes les familles, qu'elles soient mariées ou non, qu'elles soient françaises ou étrangères en situation régulière.

L'UDAF trouve son affirmation dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, le Code de l'Action Sociale et des Familles et la Déclaration des Droits de la Famille adoptée lors de l'Assemblée Générale de l'UNAF des 10 et 11 juin 1989 à Bordeaux.

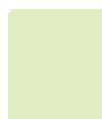
## **Diagnostic : Missions / constat – objectifs – moyens d'action**

*L'article L.211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise les missions confiées à l'UDAF :*

### **QUATRE MISSIONS**



**Donner son avis aux pouvoirs publics**



**Représenter l'ensemble des familles**



**Gérer des services**



**Exercer l'action civile en justice**



## ***PREMIERE MISSION***

### ***Donner son avis aux pouvoirs publics***

*sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.*

*Cette habilitation consacre le rôle politique des unions d'associations familiales.*



<p style="text-align: center;"><b>CONSTAT</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS AFFIRMER NOTRE IDENTITE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>MOYENS D'ACTION</b></p>
<p><b>L'Institution développe une mission d'expertise reconnue par les instances politiques, les organismes sociaux, le monde associatif...</b></p> <p><b>L'information des familles</b> de Haute-Savoie est réalisée par le biais de l'Observatoire Départemental de la Vie Familiale qui conduit des enquêtes afin d'améliorer la connaissance de leurs besoins (accueil de la petite enfance, familles et adolescence, NTIC, solidarité intergénérationnelle, la vie de parent au quotidien, le pouvoir d'achat...).</p> <p>Les résultats de nos enquêtes sont diffusés auprès des collectivités locales et territoriales, auprès de nos partenaires institutionnels et des familles de Haute-Savoie à travers notre bulletin d'informations.</p> <p><b>Des groupes de travail sont mis en place pour traiter des questions d'actualité</b> (bioéthique, crédit à la consommation, surendettement, pouvoir d'achat...). L'UDAF travaille en étroite collaboration avec les élus qui sont invités à participer à nos ateliers.</p> <p>En sa qualité de porte-parole des familles, <b>l'UDAF de Haute-Savoie soumet aux députés et sénateurs</b> une série d'amendements relatifs aux projets de loi en discussion à l'Assemblée Nationale et au Sénat.</p> <p>L'UDAF participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires.</p>	<p style="text-align: center;"><b>COMPETENCES – EXPERTISE</b></p> <p>Nos compétences et notre expertise sont de notoriété publique.</p> <p>Nos avis formulés pour la défense des intérêts matériels et moraux des familles sont pris en compte par les pouvoirs publics, ce qui permet de porter les revendications familiales dans une perspective constructive, auprès des instances publiques et de leurs représentants.</p> <p style="text-align: center;"><b>Affirmer notre identité et donner notre avis aux pouvoirs publics</b></p> <p>nécessitent le renforcement et le développement de nos actions dans les années à venir afin d'être encore mieux connu et reconnu à l'extérieur du réseau, en particulier chez nos partenaires et élus locaux.</p> <p>Cette dynamique permettra de renvoyer une image cohérente de nos différentes actions en direction des familles.</p> <p>Renforcer notre identité permettra de faire face à la concurrence d'autres structures présentes sur les appels d'offre et donnera une plus grande lisibilité aux pouvoirs publics.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Renforcer notre communication interne et externe,</b></p> <p>Faire connaître notre projet associatif,</p> <p>Prendre des positions communes en Conseil d'Administration sur les questions d'actualité. Nos positions doivent être pertinentes, argumentées, pragmatiques et cohérentes avec celles de l'Institution,</p> <p>Définir une véritable politique familiale et communiquer davantage avec les différentes instances (communiqués de presse, rencontres, tables rondes...),</p> <p>Créer une charte graphique, une image unique identitaire à tous les services de l'UDAF,</p> <p>Mettre en place une conférence départementale de la famille avec nos partenaires et les familles.</p>





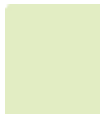
## ***DEUXIEME MISSION***

### ***Représenter l'ensemble des familles***

*constitue une mission politique majeure auprès des divers conseils, assemblées, organismes ou commissions instituées par l'Etat et les collectivités territoriales.*



CONSTAT	OBJECTIFS RENFORCER LA QUALITE DE NOTRE REPRESENTATION	MOYENS D'ACTION
<p><b>L'UDAF 74</b> représente toutes les familles du département dans plus de 140 commissions départementales (social/santé, consommation, enfance, éducation, habitat, transports, environnement...), CCAS, CAF, MSA, CPAM, etc. En 2010, elle compte 13 367 adhérents répartis au sein de 110 associations.</p> <p>Le rôle politique des représentants se démarque par des représentations à caractère institutionnel, avec une vocation généraliste et une démarche globale.</p> <p>La place des représentants familiaux est officiellement reconnue par la loi, <b>ils défendent l'intérêt général des familles et cherchent à améliorer leurs conditions de vie quelle que soit leur situation ou statut.</b></p> <p>Par la signature de la "Charte du représentant", l'UDAF et les Représentants s'engagent <b>récioproquement</b> à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires à une représentation de qualité.</p> <p>Les Représentants sont sollicités par le biais d'appels à candidatures au sein du réseau, des associations et des mouvements.</p> <p>Le Conseil d'Administration de l'UDAF étudie les candidatures et choisit ses représentants.</p>	<p><b>La valorisation de notre représentation doit passer par des compétences reconnues et une vigilance permanente</b> pour assurer la désignation de représentants dans les domaines où nous devons porter la voix des familles.</p> <p><b>La qualité de notre représentation doit se renforcer sur un certain nombre de points :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la connaissance des familles,</li> <li>- la communication,</li> <li>- la formation des représentants,</li> <li>- la vigilance vis à vis de toutes les nouvelles opportunités de représentation dans le cadre de la réorganisation des territoires.</li> </ul>	<p>Réalisation d'enquêtes dans le cadre de l'Observatoire de la Famille, valorisation de nos travaux qui permettent d'enrichir nos positions,</p> <p>Obtention d'agréments : santé, logement.</p> <p>Délocalisation des commissions sectorielles, faire connaître l'UDAF à nos représentants afin d'avoir un discours commun,</p> <p>Mise en place de formations, de réunions d'information, d'actions de sensibilisation,</p> <p>Etablissement d'un catalogue des documentations et publications disponibles,</p> <p>Création d'un site internet,</p> <p>Réalisation d'un annuaire des adresses et des sites internet utiles à l'information des représentants et bénévoles.</p> <p>Mise en place d'une veille institutionnelle qui favorisera notre réactivité sur tous les sujets d'actualité afin d'alerter les pouvoirs publics sur les préoccupations familiales.</p>





## ***TROISIEME MISSION***

### **Gérer des services**

*De part sa connaissance des besoins des familles et la densité de son réseau associatif, l'UDAF est un partenaire des pouvoirs publics pour la gestion des services d'intérêt familial qui lui sont confiés.*



<p style="text-align: center;"><b>CONSTAT</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>OBJECTIFS CONFIRMER NOTRE SAVOIR FAIRE ET NOTRE EXPERIENCE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>MOYENS D'ACTION</b></p>
<p>L'UDAF gère :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Secrétariat de la médaille de la famille,</li> <li>- un service d'action familiale : PIF, ODVF, REAAP,</li> <li>- un service d'action sociale : MJAGBF, MAJ, MJIE, E.S., I.O.E., ADMINISTRATEUR AD HOC, MASP, AEB.</li> </ul> <p>L'UDAF organise des formations BUDGET destinées aux jeunes des Maisons Familiales Rurales.</p> <p>L'UDAF anime des rencontres auprès des jeunes des Maisons Familiales Rurales sur les questions de la vie relationnelle et amoureuse.</p> <p>Ces actions partent du constat qu'un certain nombre de besoins concernant la défense des intérêts matériels et moraux des familles ne sont pas satisfaits.</p> <p>La protection de l'enfance tient une place privilégiée dans les actions sociales gérées par l'UDAF.</p>	<p>Gérer les actions de solidarité envers les familles et les personnes en difficulté</p> <p><b>Notre expérience et la qualité des services rendus assoient notre légitimité dans la gestion des services qui nous sont confiés.</b></p> <p><b>Nous devons :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>apporter une réponse pertinente en cohérence avec notre expertise technique,</b></li> <li>- <b>informer les usagers et les partenaires sur les moyens mis en oeuvre pour atteindre nos objectifs et remplir les missions confiées par les Pouvoirs Publics.</b></li> <li>- <b>assurer le droit des usagers par une prise en charge individuelle au regard de leurs besoins et de leurs attentes.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement de nos actions en développant des services d'aide aux familles et aux personnes (conseils sur le surendettement, le micro-crédit,...),</li> <li>- obtention d'agréments : MJAGBF, MAJ, MJIE...</li> <li>- analyse de l'existant et mise en adéquation des services avec les attentes des usagers,</li> <li>- communication large et ciblée sur nos savoir-faire et notre expérience.</li> <li>- engagement personnel des bénévoles et des salariés pour créer une dynamique relationnelle au sein des services.</li> <li>- mise en place de projets de service, de livrets d'accueil, évaluation interne et externe.</li> </ul>





## ***QUATRIEME MISSION***

### ***Exercer l'action civile en justice***

*L'exercice de l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles est une mission inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.*

*Le cas échéant, l'UDAF pourrait se porter partie civile.*



L'action civile est la demande en réparation d'un préjudice matériel ou moral que peut former toute personne physique ou morale.

Ces infractions doivent être des faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles. Reconnues d'office comme associations de défense des consommateurs, le législateur dispense les unions d'associations familiales de toute habilitation particulière.

Cette habilitation est un outil au service de sa mission de défense des intérêts matériels et moraux des familles.

Il est utilisé pour réparer l'atteinte portée aux intérêts défendus qui prend le plus souvent la forme d'un trouble susceptible d'être ressenti par les membres de la famille.

C'est en cela que l'on peut dire que l'exercice de cette mission a également un caractère préventif.





## ***COMPOSITION DE L'UDAF***

## MEMBRES ACTIFS






### Mouvements familiaux à recrutement général

				
Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques	Fédération Départementale des Familles Rurales	Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles	Familles de France	Association Vie et Foi

### Mouvements familiaux à recrutement spécifique

					
UDC AFN Veuves de Guerre	Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales	Association des Familles de Traumatismes Crâniens	Association des Paralysés de France	Enfance et Familles d'Adoption	Fédération d'Associations des Veuves et Conjoints Survivants

			
Union Départementale des Associations de Parents et Amis de personnes Handicapées Mentales	Association des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles	Jumeaux et plus	Fédération Départementale d'Aide à Domicile en Milieu Rural

				
Association Familiale de Meythet	Association PIERRES DE GUE	Association de Parents d'Enfants Dyslexiques des 2 Savoie	Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques	AFVAC 74-73 Association des Victimes d'Accidents de la Circulation des Savoie

## MEMBRES ASSOCIÉS

				
Association COUPLES ET FAMILLES	Association de l'Aide Familiale Populaire	FRANCE ADOT 74 Don d'organes	Centre de Liaison des Equipes de Recherche	Haute-Savoie Alzheimer





Parce que les familles constitueront toujours un enjeu majeur, pour les personnes comme pour la société elle-même, **l'Institution familiale entend poursuivre ses missions avec compétence et réalisme, pour et avec toutes les familles d'aujourd'hui et celles de demain.**

Le projet associatif est :

- **le fruit d'un travail collectif** de l'ensemble des acteurs de l'institution,
- **l'expression d'une volonté** d'adaptation et de préparation de l'avenir,
- **un engagement** à progresser sur tous les thèmes qui concourent à une plus grande efficacité et à un plus grand rayonnement.

**Passer de l'intention à la réalisation sera le prochain enjeu, la participation de toutes et de tous contribuera à la réussite collective.**



3, Rue Léon Rey Grange - BP 1033 - 74966 MEYTHET Cedex

Tél : 04 50 24 36 37 - Fax : 04 50 24 36 24

E-mail : [udaf74@udaf74.unaf.fr](mailto:udaf74@udaf74.unaf.fr) - Site internet : [www.udaf74.fr](http://www.udaf74.fr)